

On cite aussi 24 (12 et 12) exemplaires dans 2 compagnies indépendantes chez les cyclistes frontière (dont le modèle présenté à Bruxelles) et 12 dans la compagnie de la position fortifiée de Liège (elle en protège les avant-postes),

Pour la cavalerie, la situation est mieux connue, mais plus complexe! En effet, la cavalerie voulait s'équiper d'automitrailleuses (au sens premier du terme) et d'autocanons (toujours avec le canon de 47mm national). Les premières sont acquises auprès de l'Angleterre, il s'agit des 42 T-15 achetés en 2 lots. Pour les seconds, le châssis ACG 1 choisi ne peut être mis au point par les Français, et seules les 25 tourelles sont livrées rapidement (mais une partie est affectée à la défense côtière, faute de châssis !). La cavalerie échange donc des T -15 contre des T -13 auprès des Chasseurs Ardennais pour disposer enfin de son canon de 47mm à chenilles. Ce qui explique qu'on trouve au 10 mai à la fois des T -13 et des T -15 dans le 7e escadron de chacun des 6 régiments qui composent les 2 divisions de cavalerie. A savoir : au Groupement K (dans les Ardennes) 7 T -13 dans les 1^e Guides et 2^e Lanciers (on trouve aussi le chiffre de 6 pour ce dernier) rattaché à la 1^e Division de cavalerie, ainsi que 7 (ou 6 ?) dans le 2e Régiment de chasseurs à cheval de la 2e Division de cavalerie au 3e Corps d'armée, 4 T -13 dans le 1^e Lanciers de la 2e Division de cavalerie, au 6e Corps d'armée 4 T-13 (ou 7 ?), au 3^e Lanciers de la 1e Division de cavalerie. et enfin, au Corps de cavalerie, 4 T-13 au sein du 1^e Chasseurs à cheval de la 2e Division de cavalerie. A chaque fois un T-13 B3 est théoriquement réservé au chef d'escadron.

On doit citer aussi les 2 régiments légers de la Gendarmerie qui reçoivent chacun et petit à petit, en mai 1940, deux T-13 type III (dont le numéro 3389) ; ils auront un rôle secondaire, en protection de lieux sensibles à l'arrière.

Si on préfère cette présentation, il a dû y avoir des B1 chez les Chasseurs Ardennais (uniquement la 1^e Division), les régiments de la cavalerie et le 1^e Régiment de cyclistes-frontière. Des Type B2 chez les Chasseurs Ardennais, les 1^e et 2^e régiments de cyclistes-frontière, et dans la compagnie de la position fortifiée de Liège. Des type B3 dans les divisions d'infanterie citée plus haut, dans le 2e Régiment des Chasseurs Ardennais, dans le 2e Régiment de cyclistes-frontière, dans la compagnie de la position fortifiée de Namur et dans les six régiments du Corps de cavalerie.

Notez bien que tout n'est pas encore bien établi dans la répartition des T -13 !

Le camouflage et les marquages. Le camouflage est *a priori* très simple : un vert olive assez proche dit-on de l'Olive Drab américain. Vous pouvez en juger en allant au musée des blindés de Bruxelles puisqu'un exemplaire non repeint d'un type II (immatriculation 1139) y est présenté, avec ses marquages qui plus est. Il était affecté au bataillon des cyclistes-frontières du Limbourg, et plus précisément au groupement Maaseik (4 T -13). Il arbore un superbe insigne d'unité, ce qui paraît avoir été assez fréquent dans les unités belges. Voir la partie correspondante du toujours nécessaire « Blitzkrieg » de Zaloga chez Squadron Signal ou Arms and Armour Press (nombreuses éditions). Les autres marquages sont assez limités, une plaque d'immatriculation à l'avant et à l'arrière comportant un tricolore noir-jaune-rouge et une série de chiffres (en gros dans les 500 pour le type I, dans les 1100 pour le type II et dans les 3100 à 3400 ou 3500 pour le type III : manifestement, le numéro est attribué à la livraison et beaucoup d'autres véhicules peuvent s'être intercalés entre 2 lots). Le tout est complété d'une cocarde type aviation (ronde) aux trois mêmes teintes (nationales il est vrai) placées différemment selon les cas, pour les type I et II elle est placée vers l'avant du flanc de caisse et une autre figure à la gauche de la plaque arrière ; pour les type III de l'infanterie, la cocarde est peinte sur les flancs et dans la cavalerie, plutôt sur la tourelle, sous l'insigne. Il y aurait eu des numéros (de section?) ajoutés sur les plaques latérales rabattables de tourelle.

A noter que Zaloga cite un cas de camouflage (teintes inconnues) passé au pistolet au 3^e Lanciers (on y connaît un numéro d'immatriculation, le 3109)

A titre d'illustration l'observation des photos a permis de découvrir les éléments suivants les numéros 527 et 1143 au 3e Régiment de Chasseurs Ardennais (des types I et II donc) deux type III au 2e Régiment de cyclistes-frontière (numéros 3360 et 3361) les numéros 3417 et 3418 à la 1^e Division d'infanterie (avec comme insigne un bison) le 3453 à la 4e DI, le 3429 au 3e Régiment de Carabiniers (cyclistes-frontière ?)

CARACTERISTIQUES ;

Il s'agit du type II sauf mention contraire

Poids total 4,8 tonnes (2,6 T à vide) et 5 tonnes pour le type 111

Longueur 3,65m largeur 1,78m, hauteur hors tout, 2,05m et 1,36m sans le pare-brise

Moteur Vickers Armstrong de 6 cylindres et 80CV (2800t/mn) Vitesse maximale 40km/h

Distance franchissable 400km sur route et 50 en tout terrain. Gué acceptable 1,06m et fossé possible 1,22m

Armement un canon FRC de 47mm (vitesse initiale 630 m/s) et une mitrailleuse Browning/FN modèle 1930 de

7,65mm. Débattement de 28° en hauteur, débattement latéral 60°, en pratique de part et d'autre de l'axe arrière (en théorie 360°)

Portée : le canon est très précis jusqu'à 800m et suffisamment puissant (les blindages allemands de l'époque sont peu épais) il reste utilisable sans difficulté jusqu'à 1000m.

Blindage 9mm pour la tourelle et les panneaux latéraux du type I et II. 4 à 5mm pour la caisse sauf le plancher (3mm!). Le blindage du type III est à peine augmenté.

Équipage de 3 hommes : 1 chauffeur, un chef de pièce pointeur et un chargeur